

# CHARTRE DES PARENTS DE JOUEURS DE L'A. P. A. C.



**En signant cette chartre, les parents inscrivent leurs enfants au club sportif de L'APAC et s'engagent à :**

- *Discipliner leur(s) enfant(s) à l'esprit sportif en général et du football en particulier, ainsi que la vie en groupe.*
- *Favoriser leur(s) enfant(s) à une pratique régulière du football (entraînements et rencontres).*
- *Être présent le plus souvent possible aux rencontres de vos enfants.*
- *Accompagner les équipes, prendre part aux transports des enfants lors des déplacements prévus.*
- *Participer et contribuer au bon fonctionnement du club (déplacements, présence lors des manifestations du club).*
- *Soutenir les enfants aussi bien dans les victoires que dans les défaites, mais les laisser s'exprimer sur le terrain. Seul l'éducateur doit donner les consignes.*
- *Ne pas intervenir dans les décisions et choix des Éducateurs et dirigeants du club.*
- *Ne pas prendre la place de l'éducateur.*
- *Dialoguer avec les éducateurs, dirigeants et bénévoles.*
- *Respect des décisions, des règles et de l'arbitre.*
- *Respect de l'adversaire, des dirigeants qui sont des bénévoles.*
- *Comprendre l'intérêt du sport dans la croissance d'un enfant.*
- *Comprendre que l'adhésion à L'APAC, club sportif, c'est s'engager à donner le meilleur de soi même dans l'intérêt des deux parties.*
- *Faire preuve de sportivité lors des compétitions.*

**Le Président de l'APAC :**  
**RODRIGUES David**

**Les parents :**  
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »